



Compte-rendu du Comité directeur du 4 février 2013

Présents : Jean-Yves Dartiguenave, Pascal Dupont, Raymonde Sechet, Marc Rouzeau, Catherine Guy, Gilbert Gaultier, Mustapha Hellou

Excusés : Claude Martin, Dominique Dehais, Laurent Bédard, Laurent Molez, Philippe Madec

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 26 novembre 2012
- La mise en œuvre du programme d'actions
- Le budget des actions
- Questions diverses

Relevé des éléments de débat et des décisions

1. Approbation du compte-rendu du 26 novembre 2012

Le compte-rendu est validé : 0 contre, 5 pour, 0 abstention.

La mention « le programme d'orientation et d'actions est approuvé par le Comité directeur » est ajoutée à la fin du compte-rendu.

Il est mis en ligne sur le site web (<http://www.univ-rennes2.fr/iaur/comite-directeur>)

2. Approbation des fiches action traduisant la mise en œuvre du programme d'orientation 2013-14

Chaque fiche est examinée et modifiée si besoin.

- **Action 1** : organisation d'un programme de recherche autour de la thématique de l'Energie pour accompagner la transition énergétique

Des contacts sont pris avec EDF, ADEME...qui se montrent intéressés. Intérêt qui rejoint celui des bureaux d'études et des chercheurs. Un comité de pilotage est à mettre en place rapidement pour engager la mise en œuvre de l'action.

Comment mobiliser les chercheurs déjà très pris ? il faudra choisir des chercheurs de Rennes 2 qui peuvent se retrouver sur le thème retenu, seule garantie de leur implication.

La première action à lancer : rencontrer les directeurs de chaque laboratoire membre de l'Institut (Mustapha Hellou, Jean-Yves Dartiguenave, Olivier David, Claude Martin) et faire en sorte que 3-4 laboratoires soient représentés dans le Comité de pilotage.

Une incertitude se pose pour le CIAPHS et ESO pour lesquels l'Energie n'est pas forcément une thématique de recherche.

Ce n'est pas le Comité directeur ou l'équipe de l'IAUR qui définissent le sujet et le périmètre de recherche mais le Comité de pilotage.

Il est nécessaire de faire évoluer la thématique. Le terme « transition énergétique » est plus accrocheur que Energie et permet en outre une entrée à travers Via Silva, permet de prendre en compte les travaux du laboratoire COSTEL. Type d'entrée possible : « comment concevoir un nouveau quartier dans un contexte de transition énergétique ? ».

Un éco-quartier suppose une réflexion plus globale sur les usages, plus large que la seule énergie mais est en lien avec la transition énergétique.

L'IAUR est mandaté pour cette action et doit chercher les partenariats financiers ; il fera un premier point de situation d'ici deux mois.

Action 2 : Valoriser la recherche produite par les chercheurs rennais

Les prix de l'APERAU : Constat d'un faible nombre de candidats sur Rennes et d'aucun lauréat, d'aucun représentant des laboratoires de Rennes 2. Il y a eu un doctorant rennais en 2012 mais dont la thèse était soutenue à Paris.

2 membres de l'IAUR préparent actuellement la rencontre de la recherche du 7 juin.

Besoin d'organiser une conférence présentant les actions en cours afin d'en tirer des questionnements de recherche, de s'appuyer sur l'expertise concrète des élus et des aménageurs.

Pourquoi ne pas organiser une journée sur le thème Via Silva, Blosne et Courrouze : quelles questions se posent aujourd'hui les aménageurs et les élus ?

Action 3 : Les journées de la recherche de l'APERAU (1 semaine de rencontre en 2015)

La thématique sera discutée au printemps. Thème évoqué à l'heure actuelle : « la nature en ville », en raison de la spécificité de la ville de Rennes.

L'IAUR rencontre le président de l'APERAU le 14 février 2013.

Dans l'attente de la confirmation, il semblerait que ce soit bien la ville de Rennes qui soit retenue.

Raymonde Séchet se charge de prendre contact avec le Palais des Congrès.

Action 4 : soutenir les jeunes chercheurs en les mettant en contact avec le réseau des professionnels : aménageurs, promoteurs immobiliers, constructeurs...

En lien avec l'action 2 et la rencontre autour des projets de Via Silva, Courrouze et Blosne : aménageurs et élus pourraient présenter leurs interrogations, leurs besoins aux doctorants : une mise en lien qui peut faire émerger des sujets de thèse.

Il faut sensibiliser dès les masters 1 afin d'anticiper et renforcer la qualité des thèses. En master 1, le choix des sujets a lieu en septembre-octobre, il faudrait donc prévoir une rencontre en septembre.

En outre, cette rencontre pourrait faciliter le choix de stage des masters 2.

Les sujets en cours à l'INSA : les infrastructures de transport, la gestion de l'eau, la gestion des déchets.

Le titre de l'action est modifié : « soutenir la formation à la recherche par la mise en lien avec le réseau professionnel : aménageurs, promoteurs immobiliers, constructeurs... », la notion de « jeunes chercheurs » étant trop exclusive.

Un objectif est ajouté : identifier les structures en convention CIFRE

Le troisième point de la mise en œuvre est modifié : conférence inaugurale sur les thèmes d'actualité, sur les besoins de connaissance de la part des professionnels, en direction des étudiants en formation (M1 et M2) et des doctorants potentiels.

Action 5 : anticiper les prochaines maquettes de « formation initiale » des formations fédérées au sein de l'IAUR en lien avec les masters en aménagement et urbanisme, l'expertise publique territoriale, l'architecture et les métiers d'ingénieur du génie civil et urbain.

Remodeler les spécialités sera certainement une nécessité dans le prochain plan suite à l'annonce d'une réduction des spécialités.

Constat de l'APERAU : le statut d'urbaniste n'est pas clair, tout le monde peut se dire urbaniste. Il existe un très faible taux de qualification par l'OPQU. Débat en cours entre les urbanistes et les architectes.

Est ajouté : L'IAUR vient en aide mais n'intervient pas directement sur l'évolution des maquettes, le vote des maquettes revient toujours aux établissements.

L'ordre des objectifs est modifié :

- 1) Prendre en compte les besoins de formation
- 2) Analyse critique de l'offre et des besoins
- 3) Développer de nouvelles maquettes en fonction du cadre institutionnel imposé par le ministère
- 4) Obtenir les qualifications professionnelles au métier d'urbaniste (OPQU) et (ré)obtenir l'accès au concours d'ingénieur territorial (action coordonnée par l'APERAU...)
- 5) S'insérer dans les débats nationaux ou régionaux avec les métiers de l'architecture

Ajouter en conclusion : l'IAUR n'organise pas de formation mais se propose d'être une instance de développement, un espace de dialogue, de concertation, de synergie. L'IAUR a vocation à être une instance de réflexion et coopération pour la construction d'une offre cohérente de formation dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme sur le site rennais.

Le titre est modifié : contribuer à l'anticipation, à la préparation de la « formation initiale »...

L'intitulé de la 4^{ème} phase est également modifié : « construction d'une nouvelle offre potentielle avec cohabilitation inter-établissements ».

Action 6 : valoriser le travail et les compétences des étudiants auprès des professionnels par la Rencontre annuelle de l'IAUR : les étudiants et les professionnels se rencontrent.

Périodicité annuelle.

L'IEP et l'INSA doivent informer avant le 8 avril 2013 s'ils peuvent ou non accueillir la Rencontre de 2014 et proposer une date (fin janvier pour correspondre au calendrier des différents établissements).

ils doivent s'assurer que l'établissement a la capacité d'accueillir 300 personnes et de mettre à disposition un agent pour s'occuper de la logistique (demande et gestion du matériel notamment).

Les conditions matérielles nécessaires à l'organisation de cette Rencontre :

- Un auditorium pouvant accueillir 250-300 personnes
- Un espace de restauration pouvant accueillir 200-250 personnes
- Au moins 3-4 salles pour des ateliers en sous-groupes
- Moyens techniques : vidéoprojection, enregistrement des propos...

Action 7 : valoriser les compétences des étudiants auprès des professionnels « workshop des étudiants et jeunes professionnels de moins de 35 ans ».

Proposition : une semaine à la fin octobre, les établissements autorisent à libérer les étudiants.

Plutôt que workshop, privilégier les termes « challenge » ou « concours ».

Elargir le public ciblé.

Titre modifié : « Concours des étudiants, des jeunes professionnels de moins de 35 ans et des diplômés depuis moins de 5 ans ».

L'équipe gagnante pourrait participer au Challenge de l'APERAU (mars-avril) ; l'IAUR financerait leur voyage pour se rendre dans la ville organisatrice.

Questions posées :

- Pourquoi pas davantage d'équipes ?
- Pourquoi ne pas en faire une obligation pédagogique ? (mais correspondrait à 100 personnes environ)

Si facultatif, prévoir une autorisation d'absence. Il est envisageable de retenir 60 personnes. Il faut privilégier l'aspect volontaire de la démarche.

Action 10 : élaborer le contenu d'un Diplôme universitaire pour les métiers de l'aménagement et de l'urbanisme

Le titre est modifié : offrir un cadre de réflexion pour des actions de formation continue dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme.

3. Le budget des actions

Ce point sera abordé au prochain Comité directeur.

Le prochain Comité directeur aura lieu le 8 avril 2013 à 14h, salle P510 (Bâtiment de la Présidence)

Les fiches seront mises en ligne sur le site internet de l'IAUR après le prochain comité directeur.